



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du

28^e séance

de la législature
2021-2026

Jeudi 27 mars 2025

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Excusés :

Luna ANGELINO
Marine BARRETO
Jean-Claude BÜNZLI
Ricardo DA CONCEIÇÃO MATHIAS
Aurélie FAYET
Nassira GHEBBARI ABDELGHAFOR
Mohsin KAZMI
Pascal MEYLAN
Gabriel RACCIATTI
Jérôme THUILLARD

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la séance, il est 20:01. Il salue le public, la Municipalité, Madame la Syndique Claudia PERRIN, Madame la Municipale Jennifer DAGON, Messieurs les Municipaux Patrick OPPLIGER, Denis FAVRE et Blaise JAUNIN. Il demande aux Conseillères et Conseillers de se lever afin de faire une minute de silence suite au décès de Madame Isabelle PONT, belle-maman de Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER.

1) Appel

44 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
4. Assermentation
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
7. Préavis Municipal N°70/2025 « Composition de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026/2031 »
8. Rapport N°71/2025 « Réponse au projet de règlement de M. Hornung et consorts concernant l'interdiction d'antennes-relais dans les zones d'habitation »
9. Préavis Municipal N°72/2025 « Demande de crédit de construction de CHF 33'000.00 pour l'installation de l'éclairage public au chemin de la Crétaz »
10. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
11. Informations et présentation des Commissions permanentes au Conseil communal
12. Propositions individuelles et divers

- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** demande si quelqu'un en demande la lecture.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** demande si quelqu'un souhaite apporter des modifications.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et demande une modification à la page 325, dans la phrase par rapport à l'ancienne version, il faudrait préciser « à l'ancienne version de la GED ».

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et souhaite apporter plusieurs modifications.

Il remercie la Secrétaire pour le PV mais il dit que dans un PV on ne peut pas écrire exactement comme les gens parlent. Il y a des choses sur le fond qui étaient justes, mais il y a des phrases dont on ne comprend pas le sens et il faudrait donc les reformuler. Il demande si la Secrétaire souhaite recevoir ses modifications par e-mail.

Madame la Secrétaire **Afrodite ISMAJLI** en accord avec Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** demande à Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI de transmettre les corrections par e-mail.

Le Président **Guillaume DERIAZ** propose de passer au vote pour l'acceptation du procès-verbal du 27 février 2025.

- Le procès-verbal est accepté à une large majorité moins 1 avis contraire, moins 10 abstentions.

4) Assermentation

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** demande aux Conseillères et Conseillers de se lever afin de procéder à l'assermentation du Monsieur **Phonesanook PHENGRASAMY**.

5) Communications du bureau

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** nous procède à la lecture de la lettre de démission de Madame la Conseillère Camille JAUNIN.

Acquisition de l'appareil Suisse Vote

Le bureau a rencontré le Greffe pour discuter de l'achat de l'appareil Suisse Vote destiné aux élections. Suite à une matinée de tests, il a été constaté que cet appareil était vraiment pratique. Une commande a donc été passée, et il sera opérationnel lors des prochaines votations. Cet achat était déjà prévu dans le budget 2025.

Consultation sur la révision de la loi sur les communes

Le 18 mars 2025, les chefs de groupe ont reçu un courriel de Monsieur Romain BIRBAUM leur demandant de transmettre les noms des personnes intéressées à participer à la consultation sur l'avant-projet de révision totale de la loi sur les communes. Une date pour une séance de travail sera rapidement fixée. Monsieur Romain BIRBAUM reviendra sur ce sujet dans les divers.

Rapports des Commissions

Le bureau a revu le processus concernant les rapports des Commissions. Nous demandons aux commissions d'imprimer un seul exemplaire de leur rapport au lieu de trois et de le remettre comme d'habitude une semaine avant le Conseil, à savoir le jeudi de la semaine précédent la séance du Conseil à venir. Ces rapports doivent être signés. Concernant l'envoi, deux options sont proposées : soit déposer le rapport signé dans la boîte aux lettres de la Villageoise, soit envoyer une version scannée, signé à l'adresse e-mail du Président du Conseil. Cela simplifiera le processus, car un seul exemplaire sera conservé pour les archives.

Il informe que Monsieur le Conseiller **Luca HOSER** ne fait plus parti du PS et exerce dorénavant en indépendant.

6) Communications de la municipalité (Syndique et municipaux)

Présentation du PAC Vernand au Conseil communal

Au vu de l'avancement du PAC (plan d'affectation cantonal) Vernand, la Municipalité a adressé une demande aux services cantonaux concernés pour organiser, à l'attention des membres de votre Conseil, une présentation de ce projet et de son avancement.

Les modalités de cette présentation restent encore à confirmer. Nous ne manquerons pas de vous transmettre les détails pratiques dès que possible via votre bureau.

Signature du PALM 2025

Tout comme l'ensemble des 35 autres partenaires concernés, la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne a validé l'ensemble du futur palm 2025. Cette signature fait suite à une période de consultation publique et doit permettre, après validation par les autorités fédérales, de solliciter un cofinancement en particulier pour des mesures de mobilité.

Pour rappel, le PALM a déjà obtenu plus de 476 millions de francs de la Confédération pour financer les infrastructures identifiées dans les projets de 2007, 2012 et 2016.

Mise à disposition de l'appartement de la Charrue

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un incendie s'est déclaré dans une ancienne maison située à côté de la Villageoise dans la nuit du 28 janvier au 1er mars 2025. Tous les locataires impactés ont pu retrouver un logement à l'exception d'une habitante et de son fils.

Sensible à la situation difficile de cette famille, la Municipalité a pris la décision de leur louer, pour une période de trois mois (renouvelable en fonction de l'avancement des travaux de remise en état de leur logement) l'appartement du premier étage de la charrue, actuellement inoccupé.

La Municipalité souhaite profiter de cette opportunité pour réitérer ses plus profonds remerciements à toutes celles et ceux qui sont intervenus durant cette nuit et qui ont permis d'éviter le pire : les SDIS de la Mèbre, Riviera, Gros-de-Vaud et Ouest-Lavaux, mais également le service de protection et sauvetage de Lausanne-Epalinges, l'ECA et la Gendarmerie Vaudoise, ainsi que l'ensemble des partenaires.

Sortie nord des bâtiments de Pré-Jaquet

Interpellée à ce sujet par quelques habitants voisins, la Municipalité a confirmé que la sortie nord des bâtiments de Pré-Jaquet, actuellement en fonction, ne sera pas fermée avant que l'ensemble des travaux prévus dans le plan d'affectation soient réalisés.

7) Préavis Municipal N°70/2025 « Composition de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026/2031 »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission technique.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** nous procède à la lecture de celui-ci.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** remercie Madame la Conseillère Evelyne GERVAIX et ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

Il demande si c'est maintenant qu'il doit parler du sous-amendement qu'il souhaite déposer.

Suite à la réponse positive du Président Guillaume DERIAZ, le Conseiller **Olivier BOVEY** s'exprime à ce sujet.

Ayant pris connaissance de l'amendement de la Commission technique qui propose de baisser le nombre de Conseillers communaux à 45 pour la prochaine législature, je souhaiterais lui opposer un sous-amendement que j'argumente de la manière suivante :

Je trouve d'abord, la réflexion de la Commission technique est intéressante. Proposer aux membres du Conseil communal un choix entre deux variantes est une bonne chose à mes yeux, cependant la proposition de diminuer le nombre de Conseillères et Conseillers de 10 me semble trop drastique. C'est la raison pour laquelle, j'aimerais lui opposer une autre proposition, qui serait une diminution du nombre de Conseillers communaux de 55 à 50, sans entrer dans trop de détails, et en complément de ce qu'a déjà dit la Commission technique dans le rapport. Un Conseil communal à 50 membres permettrait de lier les

intérêts contradictoires entre une population augmentée de plus de 1'000 personnes, son besoin de représentativité et le constat d'une difficulté accrue à trouver des personnes intéressées, motivées par le Conseil communal. Cette diminution pourrait se faire conjointement avec une refonte, adaptation de notre règlement du Conseil communal, par exemple en diminuant la taille d'autres Commissions et ou en permettant aux scrutateurs et scrutateurs suppléants, membre du bureau, de faire partie de la Commission. C'est pourquoi je propose le sous-amendement suivant :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal 70/2025 adopté en séance de Municipalité du 10 février 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission consultée ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'accepter le préavis municipal 70/2025 amendé ;
- de conserver le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2026-2031
- d'abaisser le nombre de membres du Conseil communal à 50 pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** explique les procédures lorsqu'il y a un sous-amendement. D'abord nous allons procéder au vote du sous-amendement, s'il passe on votera l'amendement de la Commission technique et si celui-ci passe, on les oppose. Après nous procéderons au vote final.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce préavis.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole. Ce préavis revient comme à chaque législature, mais là, il y a un élément assez important, c'est qu'il y a la nouvelle loi sur les communes en cours. Est-ce qu'on pourrait juste nous dire ce que prévoit cette nouvelle loi sur les communes qui est proposée en cas de maintien ou pas de Municipaux, en fonction du nombre des Conseillers du Conseil général et du Conseil communal, ce qui est préconisé dans la nouvelle loi sur les communes qui fait précisément l'objet de discussions ou de consultation ?

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** prend la parole.

En regardant dans l'avant-projet dont il s'agit d'une consultation, ils ont baissé le nombre de Conseillers, actuellement c'est de 35 à 70 et ceci depuis l'année 2006 ça n'a pas bougé et là dans la consultation on baisse entre 25 et 70, donc la tendance est à la baisse du nombre de Conseillers communaux.

Monsieur le Conseiller **Daniel SPÖRRI** prend la parole pour faire une petite réflexion statistique.

Il ne va pas dire l'intégralité de ses pensées, mais il souligne que nous avons trois Commissions permanentes qui accomplissent une grande partie du travail. Environ 27 rapports sont rédigés chaque année, dont une grande partie provient des Commissions techniques qui produisent environ 8 à 9 rapports par an.

En tenant compte de nos 55 Conseillers, cela représente environ 26 membres si l'on inclut également la participation du bureau. Cela signifie qu'environ 20 Conseillers sont disponibles pour les Commissions techniques. De plus, certains membres d'autres Commissions peuvent également être à disposition, car ils ne sont pas occupés toute l'année, comme ceux de la Commission de gestion. On peut donc estimer qu'il y a entre 20 à 25 membres du Conseil disponibles pour les Commissions techniques.

Pour moi, je considère cela comme un avantage, surtout si l'on envisage une réduction à 45 ou 50 membres. Il préfère une composition des candidats motivés et engagés. Cela permettrait d'avoir environ 15 personnes disponibles pour les Commissions techniques, ce qui serait suffisant pour traiter les 9 préavis. Bien que cela puisse entraîner un peu plus de travail pour le bureau afin de trouver des personnes, je pense que c'est réalisable et que cela pourrait fonctionner efficacement.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Je rappelle que quand on avait le système majoritaire, on était 65. Il y avait des suppléants qui étaient élus le même jour, 11 précisément. Maintenant avec le système à la proportionnel, les personnes rentrent sans n'avoir été ni sur les listes, ni élues par le peuple, donc on a pensé qu'en diminuant un peu le nombre de sièges, ça n'allait pas annuler ceci mais les partis risquent d'avoir davantage de personnes qui ont été élues par le peuple. Personnellement, aller chercher des personnes qui ne sont pas sur la liste de votation, c'est un système auquel je n'adhère pas. On va refaire le règlement du Conseil, on a déjà proposé de diminuer certaines Commissions permanentes. Il y a également les personnes des Commissions permanentes, comme moi qui suis à l'ASIGOS, j'ai été dans la Commission technique pour le rapport Municipal 70/2025, je suis venu et j'ai fait le rapport avec Madame la rapporteuse. Donc on peut prendre aussi des gens qui sont dans les Commissions permanentes une ou deux fois dans l'année, si besoin.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** prend la parole.

Je me permets de vous dire que nous avons un réservoir de plus de 1'000 habitants. Bien sûr, il y a des adultes et des enfants, mais j'entends trouver quelques personnes en plus c'est possible. Si on regarde au dernier Conseil, on était 33 sur 55. Je m'excuse mais elle est où votre motivation pour tous ceux qui sont absents ? Aujourd'hui, on est 44 ou 45 c'est déjà mieux mais j'entends clairement Monsieur le Président du Conseil vous avez aussi du job, il vous faut rappeler votre troupe. Maintenant pour la suite, vous êtes sûr qu'en diminuant le nombre de Conseillères et Conseillers ça sera mieux ? Commencer d'imposer des choses aux gens, pas certain que ce soit mieux.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** prend la parole.

J'ai la logique un peu inverse de monsieur STUDER, je trouve qu'on est peut-être plus que le nombre nécessaire pour faire le travail, ce qui fait qu'on voit que les Conseils, même s'il y a seulement les 2/3 des personnes qui viennent, il fonctionne. On ne va pas non plus montrer un tableau des présences et des absences de chaque Conseiller, mais on peut, sans prendre de risque, dire qu'il y a des personnes plus motivées que d'autres. Moi qui suis à la Commission des finances depuis le début de la législature, c'est volontiers que j'ai fait aussi d'autres Commissions techniques qui m'intéressaient beaucoup. On peut faire plus, donc le fait de diminuer le nombre de Conseillers, augmente la compétition entre les Conseillers et implicitement demande à chacun de faire un petit peu plus, ce qui demande plus d'engagement. Moi je trouve que c'est une bonne chose et donc ça va plutôt aider à l'engagement.

Monsieur le Conseiller **Maxime SABY** prend la parole et souhaite rebondir sur ce qu'a dit Monsieur le Conseiller Simon SCHULE. Je pense que diminuer c'est une bonne chose aussi, mais plutôt pour augmenter la fréquence des interactions entre les différentes personnes qui participent aux Commissions techniques et qui font qu'on a de plus en plus d'intérêt parce qu'on en sait un peu plus et que tout doucement les choses étaient plus concrètes, l'organisation et la participation au sujet de la Commune. Donc au contraire, quand on est trop dilué, on se voit finalement peu souvent, on participe quand on est élu et peut-être que certaines personnes, des fois, sont contentes de pas être choisies ou trouvent que d'autres sont peut-être trop choisies, mais moi personnellement chaque opportunité de discuter a été une bonne chose pour m'intéresser plus au sujet de la Commune. De ce fait, je suis favorable de descendre à 45 si c'est le choix des Conseillers.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

Pour qu'il y ait un vrai débat, je milite pour que vous puissiez accepter mon sous-amendement, pour que vous puissiez accepter l'amendement de la Commission technique afin qu'ils soient opposés et choisir entre 50 et 45 et ensuite éventuellement 55 comme ça le choix qui ressortira du Conseil communal ça sera le choix qui sera vraiment légitimé, tandis que si vous refusez le sous-amendement et l'amendement, ça sera 55 qui resteront.

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** prend la parole.

Diminuer le nombre de Conseillères et Conseillers peut être une idée mais moi je m'interroge sur le fait des personnes qui s'engagent au sein du Conseil pour être présentes et connaître ainsi la politique et notre village, qui s'engagent pour faire quelques séances et qu'on se retrouve à diminuer ce nombre. Donc de refaire encore plus de Commissions techniques, avoir encore plus de travail à côté de leur vie professionnelle et privée et je ne suis pas favorable à cette idée de diminuer ce nombre au risque de faire peur à des nouveaux membres parce qu'ils auront plus de travail au sein du Conseil.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** prend la parole.

Pour rebondir sur ce que Monsieur le Conseiller Nathan VANNAY vient de dire, je pense que les nouveaux habitants, enfin ce n'est pas ce que vous avez dit, mais les nouveaux habitants, il faut leur laisser le temps de s'acclimater. Il faut leur laisser le temps de s'investir, le temps de voir où ils arrivent et on ne peut pas leur demander d'un coup de venir, je pense, directement au Conseil communal. Il faut les laisser venir déjà dans les partis, voir ce qui s'y passe, voir quels sont les programmes, les objectifs des parties, peut-être que nos programmes ne sont pas très intéressants et qu'il faut les remodeler, les rendre plus attractifs. Les jeunes ont beaucoup de peine aussi à venir, la preuve, quand ils étaient invités à venir suivre une séance du Conseil communal, Monsieur le Conseiller Jérôme THUILLARD nous a dit qu'il avait eu 0 inscription, donc c'est vrai que la population a de la peine. Laissons aux nouveaux habitants le temps, laissons-les venir déjà dans les partis et ça nous fera beaucoup de « viennent ensuite » si par hasard, il y a une effervescence d'arriver dans les partis, tant mieux. On a « des viennent ensuite » pour les déménagements, on a « des viennent ensuite » de démissions pour des trop pleins de travail. Pour revenir à la charge de travail, je crois qu'il ne faut pas non plus mentir aux nouveaux Conseillers. Il y a du travail, si on vient, c'est qu'on s'investit, on ne peut pas s'investir à la légère, on ne peut pas se dire entre deux portes, on vient au Conseil communal. Non il y a du boulot, là je crois qu'il faut dire la vérité aux nouveaux habitants et aux nouveaux Conseillers, c'est super intéressant mais il y a du travail.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole.

Je m'étonne quand même parce qu'on a une population, qui comme l'a dit mon collègue, Monsieur le Conseiller François STUDER, a augmenté de 1000 habitants. En réduisant les Conseillers, on va réduire aussi la représentativité de la population et pour moi c'est céder un peu à la facilité de dire on diminue le nombre. Quand on voit d'autres villages, on est allé avec vous Monsieur le Président, à Cheseaux, assister à une séance du Conseil communal, ils sont quand même 60. La participation était bonne, moins de 10 absents sur 60 et je pense que on devrait motiver la population. On a vu arriver des nouveaux habitants, il y a un potentiel. Il y a encore une année jusqu'aux élections, donc il y a encore le temps jusque-là pour ramener du monde et pour motiver les personnes, donc moi je recommanderais de garder le nombre de 55 plutôt que de le baisser.

Monsieur le Conseiller **Christian BOVEY** prend la parole.

Pour ma part, diminuer le nombre de Conseillers je peux l'entendre, je comprends les arguments et je suis d'accord pour une part avec ça, mais il y a un autre aspect qui dérange un petit peu pour l'avoir vécu à l'ASIGOS, c'est d'être trop peu. C'est gênant au bureau, il y a la législation, certains sont tout le temps à chercher du monde et c'était compliqué. Puis une autre chose, si on diminue trop le nombre de Conseillers, on a aussi moins de représentation en termes de métiers et de compétences, ce qui peut aussi être gênant, finalement c'est intéressant d'avoir un type dans tous les corps de métiers qui sont représentés et en réduisant trop, on aurait peut-être des trous, donc autant 50, je pourrais accepter et voter oui, mais 45 c'est sûr que je voterais contre.

Monsieur le conseiller **Gabriel CAMPOS** prend la parole.

Je tenais à rappeler notre rôle en tant que Conseiller communal, c'est de servir l'intérêt de notre village, ensuite, un parti politique qui me semble plus juste et plus équitable d'augmenter le nombre de sièges afin de refléter la croissance démographique. J'entends le débat, je comprends, ça peut diminuer, augmenter, mais je serais de l'avis de rester avec 55 sièges.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

Je rebondis sur tout ce qui a été dit et notamment les difficultés qu'on a eu pour 2 Commissions à cette législature. La 1^{ère} est la Commission des finances qui est très lourde et elle demande énormément d'investissement et la Commission de gestion qui était une catastrophe. Nous avons mis 3 ou 4 séances afin de trouver les 5 personnes pour cette dernière Commission, dont 1 qui nous aide à distance. Il me semble que les personnes ici sont intéressées et investies, sinon elles ne seraient pas là. Réduire le nombre de personne en disant que nous aurons plus de personnes intéressées, je ne suis pas du tout d'accord là-dessus. Je ne suis pas d'accord non plus pour les nouveaux arrivants qu'on dit qu'il faut les laisser venir en formation politique avant de les intégrer. Je suis là depuis plusieurs années, j'ai commencé assez tôt, je suis rentré assez rapidement au Conseil communal et j'ai réussi à faire entrer, à l'époque, des personnes qui venaient d'arriver dans la Commune. Je pense que c'est plutôt une bonne chose quand on veut s'intégrer dans un endroit que de venir au Conseil communal. Quelquefois, la 1^{ère} année, les personnes ne prennent pas beaucoup la parole mais avec le temps elles se libèrent. Je soutiens donc qu'on reste à 55 sièges.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** clôt la discussion pour ce préavis.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture de la conclusion du contre amendement.

- vu le préavis municipal 70/2025 adopté en séance de Municipalité du 10 février 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission consultée ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-

Décide :

- d'accepter le préavis municipal 70/2025 amendé ;
- de conserver le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2026-2031
- d'abaisser le nombre de membres du Conseil communal à **50** pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** propose de passer au vote.

Vote sur du sous amendement :

- Sous-amendement est accepté à une large majorité, moins 18 avis contraire et moins 4 absentions.

Vote de l'amendement de la Commission technique :

- 12 acceptés, 28 avis contraires, 2 abstentions

Amendement est refusé

Monsieur Le Président **Guillaume DERIAZ** propose de voter sur l'acceptation d'amender le Préavis à 50 Conseillers.

- 15 acceptés, 26 avis contraires, 2 abstentions.

Acceptation d'amender est refusé

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** nous lit les conclusions du Préavis Municipal.

- vu le préavis municipal No 70/2025 adopté en séance de Municipalité du 10 février 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-

Décide :

- d'accepter le préavis municipal N° 70/2025 tel que présenté ;
- de conserver le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2026-2031 ;
- de conserver le nombre de membres du Conseil communal à 55 pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** propose de procéder au vote du Préavis Municipal.

- **Préavis accepté à une large majorité, moins 6 avis contraire et moins 4 abstentions.**

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole à la Municipalité.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et remercie pour ce vote.

8) Rapport N°71/2025 « Réponse au projet de règlement de M. Hornung et consorts concernant l'interdiction d'antennes-relais dans les zones d'habitation »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission technique.

Monsieur le Conseiller **Pierre-Olivier HORNUNG** procède à la lecture de celui-ci.

- vu le rapport municipal 71/2025 adopté en séance de Municipalité du 10 février 2025
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

1. de renoncer à modifier l'article 57 du Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la population déposée par M. Hornung et consorts

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** explique, pour information, puisqu'il y a un contre-projet de la Municipalité, il doit d'abord ouvrir la discussion sur le projet dès celle-ci close, il ouvrira la discussion pour le contre-projet. Après nous passerons au vote du projet et ensuite au vote du contre-projet.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur le projet.

Pas de question.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur le contre-projet de la Municipalité.

Pas de question.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture du projet.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** propose de passer au vote du projet.

- **Vote du projet :**

0 accepté, 26 avis contraires, 17 abstentions

Projet refusé

- **Vote pour le Contre-projet de la Municipalité :**

31 acceptés, 1 avis contraire, 9 abstentions

Contre-projet accepté

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole à la Municipalité.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique qu'effectivement la réponse était assez longue toutefois il serait utile pour ceux qui seront encore au Conseil, puisque ça prend un certain temps, cette thématique devra être portée lorsque le PACOM (plan d'affection communal) deviendra nécessaire à être mis sur les rails. Cette thématique ne devra pas être oubliée et il faudra se souvenir de cette demande.

9) Préavis Municipal N°72/2025 « Demande de crédit de construction de CHF 33'000.00 pour l'installation de l'éclairage public au chemin de la Crétaz »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission technique.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** précède à la lecture de celui-ci.

Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le rapport municipal N°72/2025 demandant un crédit de construction de CHF 33 000,00 pour l'installation de l'éclairage public au chemin de la Crétaz.

- Vu le préavis municipal 72/2025 adopté en séance de municipalité du 17 février 2025 ;
- Ouï le rapport de la commission technique ;

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- D'accepter le préavis municipal 72/2025 tel que présenté ;
- D'accorder un crédit de CHF 33 000,00 ttc pour l'installation de l'éclairage public au Chemin de la Crétaz
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission des finances.

Monsieur le Conseiller **Philippe NOEL** procède à la lecture de celui-ci.

- Vu le préavis municipal 72/2025 adopté en séance de municipalité du 17 février 2025 ;
- Oui le rapport des Commissions consultées ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-

Décide :

- D'accepter le préavis municipal 72/2025 tel que présenté ;
- D'accorder un crédit de CHF 33 000,00 ttc pour l'installation de l'éclairage public au Chemin de la Crétaz
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce Préavis.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole.

Je souhaite revenir sur la position de la COFIN. Après avoir relu plusieurs fois la phrase, je ne la comprends toujours pas. On compare ici la présentation d'un préavis budgétaire de CHF 50'000.00 avec, en parallèle, l'amortissement : on cherche à faire coïncider ces deux notions, mais je ne saisis pas bien la logique. Pourriez-vous nous réexpliquer pourquoi et comment on établit un lien entre, d'une part, un délai de 20 ans, qui correspond aux échéances normatives de la comptabilité communale et d'autre part, un amortissement normalement prévu sur 10 ans ? Pouvez-vous simplement nous éclairer sur la démarche intellectuelle ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Effectivement, on est dans l'éclairage public et chaque fois qu'on va refaire un bout d'éclairage public où que ce soit, on va vous éclairer. Chaque fois qu'on refait un peu d'éclairage public malgré le coût qui n'atteindra pas les CHF 50'000.00, en l'occurrence ici on a CHF 33'000.00, on amortira comme on amortit le reste de l'installation. Maintenant pourquoi l'autre, la première partie du préavis, on était à 20 ans, c'est parce qu'on était sur le MCH1 où l'on pouvait décider le temps d'amortissement et aujourd'hui on est sur MCH2 où la règle est plus précise et nous avons dû choisir entre l'équipement de bâtiments qui est sur 10 ans et y avait aussi le génie civil qui est lui sur 40 ans. Raisonnablement on s'est dit qu'un montant de CHF 33'000.00 amortis sur 10 ans est suffisant et nous paraît raisonnable alors que sur 40 ans ça nous paraît porter une écriture longtemps pour, je ne veux pas dire pas grand-chose, mais pour des montants relativement faibles. Disons que l'idée de mettre un amortissement, de faire un préavis, c'est pour que ça passe dans des investissements qui sont amortis sur des durées différentes éventuellement que par le budget pour lequel l'amortissement est sur une année. Voilà la raison pour laquelle on a fait ce préavis. Un préavis n'est pas nécessairement en dessus de CHF 50'000.00 francs, c'est lorsqu'on a une dépense de plus de CHF 50'000.00 francs qu'on doit obligatoirement passer par un préavis, on peut faire un préavis en dessous.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture des conclusions.

- Vu le préavis municipal n° 72/2025 adopté en séance de municipalité du 17 février 2025 ;
- Ouï le rapport des commissions consultées ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-

Décide :

- D'accepter le préavis municipal no 72/2025 tel que présenté ;
- D'accorder un crédit de CHF 33 000,00 ttc pour l'installation de l'éclairage public au chemin de la Crétaz
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

- **Préavis est accepté à une l'unanimité.**

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** remercie pour les habitants de la Rue de la Crétaz.

10) Motions, postulas, interpellations, projets rédigés

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** appelle Monsieur Simon SCHULE pour la lecture de son Postulat. Il le remercie de l'avoir envoyé une semaine avant la séance.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** prend la parole et souhaite déposer le Postulat suivant :

- **L'étude de l'installation de distributeur automatique de matériel sportif à Romanel-sur-Lausanne.**

Proposition

Nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité de l'installation de distributeurs automatiques de matériel sportif à Romanel-sur-Lausanne. Cette étude pourrait inclure l'identification des emplacements stratégiques, l'évaluation des coûts, la sélection du matériel sportif à proposer et l'analyse des potentiels partenariats avec les fournisseurs.

Conclusion

L'installation de distributeurs automatiques de matériel sportif représente une opportunité innovante pour encourager l'activité physique et améliorer l'accessibilité aux équipements, à un coût probablement raisonnable.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** remercie Monsieur le Conseiller Simon SCHULE et propose de voter sur la recevabilité de ce Postulat.

- **Postulat accepté à une large majorité, moins 2 avis contraire**

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion au sujet de ce Postulat.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

1. Il demande tout d'abord au Président s'il est possible de faire respecter le silence dans la salle car c'est assez désagréable depuis le début du Conseil, ça chuchote partout. Pendant que Monsieur le Conseiller Simon SCHULE lisait son Postulat et même avant et objectivement si on essaie de suivre un minimum le Conseil c'est un peu désagréable c'est ma première remarque.
2. Je n'ai pas bien compris quel type de matériel. Pourriez-vous nous donner un exemple ? Moi ça m'aurait intéressé de comprendre quel type de matériel parce que je n'avais jamais entendu parler de ça ?

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** reprend la parole. Le concept c'est d'avoir une grande boîte avec des appareils à l'intérieur, comme des raquettes de ping-pong, des ballons de basket des paddles complets etc... Ensuite une application sur laquelle on met notre numéro de téléphone pour s'inscrire, on valide et on choisit du matériel. On peut l'emprunter gratuitement pour 1 heure, pour 2 heures, on peut prolonger si on veut. On doit faire une photo avant et puis après pour attester avoir remis le matériel et puis s'il y a des dégâts ou de la perte, c'est facturé sur le numéro de téléphone. C'est assez cher, mais ça fonctionne, c'est beaucoup utilisé aux endroits où moi-même, j'ai essayé.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** propose de passer au vote sur la prise en considération du Postulat et renvoie à la Municipalité.

- Accepté à une large majorité, moins 1 avis contraire, 1 abstention

Le Postulat est renvoyé à la Municipalité.

11) Informations des commissions permanentes au Conseil communal

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole pour l'ASIGOS.

Les statuts ont été approuvés et validés par le bureau de l'ASIGOS. Nous allons commencer à étudier le règlement pour le prochain Conseil intercommunal.

Deux préavis seront présentés :

1. La gestion de l'ASIGOS
2. Les comptes, environ 7 millions de pertes et 1.6 millions à la charge de la Commune, ce qui entraîne une augmentation de la part de chaque commune. Cela est nécessaire en raison des travaux et des constructions scolaires à venir.

12) Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion.

Monsieur le **Conseiller Giovanni DE CESARE** prend la parole.

J'ai un sous-divers en rapport avec tous ces travaux à Romanel. Plusieurs bouts de chaussée sont en cours de réparation et de goudronnage, mais de nombreuses lignes blanches ont disparu, notamment les lignes blanches au niveau du Taulard, où se trouve le passage pour piétons. Selon l'article 77 du code de la route, il est interdit de s'arrêter dans la zone de 10 mètres avant les passages pour piétons. Il est donc demandé de revoir certaines lignes jaunes et blanches manquants sur la chaussée à Romanel, en particulier au niveau de ce passage à niveau et du passage piéton.

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** prend la parole.

Je vais rebondir sur les travaux qu'il y a un peu partout pour remercier notre assistant de sécurité publique, Monsieur CORNU, concernant sa présence sur le chemin du Tilleuls depuis le début des travaux sur la route de Lausanne car c'est devenu presque une autoroute sur une route communale et pour les enfants qui vont à l'école ces patrouilles sont bien.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** prend la parole.

Je reviens sur la grande fable de la Charrue. J'ai un trou si c'est dans le Romanel Info ou si c'est sur les communications du site, j'ai vu qu'une des familles sinistrées par l'incendie qui a eu lieu là-bas a été relogée dans l'appartement au-dessus de la Charrue, donc ça veut dire qu'il y a une progression sur l'affaire de la Charrue ou pas ?

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et explique qu'effectivement la situation bouge et nous pourrions prochainement en dire plus.

Pour revenir sur l'histoire de cette dame et de son fils, suite à l'incendie, ils ont été logés là-bas après avoir été à l'hôtel, le temps que la situation de la Charrue se dénoue. Je profite pour faire un appel, cette dame recherche un appartement pour elle et son fils, c'est peut-être le lieu de vous le dire, si vous entendez quelque chose. Pour la Charrue, nous avons entrepris des démarches maintenant avec l'office des faillites. Je ne peux pas vous en dire plus parce qu'on est en cours mais je m'apprêtais à approcher à la fin du Conseil notre président de la Commission des finances avec lequel on aimerait bien discuter, mais ça se dénoue maintenant et on a vraiment toutes les cartes en main pour faire évoluer le dossier de la Charrue et puis le remettre en route.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** prend la parole.

Je commence par un petit divers, c'est à propos de proposition qu'on avait faite puis c'est un projet de village solidaire à laquelle on nous avait répondu qu'il y avait un début de collaboration avec Cheseaux, peut-être un sondage ou une recherche parmi les personnes concernées. Vu que cela date d'une année, je viens un petit peu à la pêche aux nouvelles, est-ce qu'il y a quelque chose qui s'est fait avec Cheseaux ?

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole.

Effectivement, il y a eu un bilan qui a été fait pour chaque commune, récemment présentée à Cheseaux, mais pour vous dire les choses, Cheseaux n'a pas vraiment le souhait de collaborer avec la commune de Romanel et souhaite rester plutôt indépendant dans ces démarches vis-à-vis de ces villages solidaires. On essaie toujours de faire des choses pour nos personnes du troisième âge, les tables bistrots fonctionnent très bien, elles et ils sont entre 18 et 20 maintenant, on a arrêté les Ciné-Seniors, car on arrivait à 10, 15 chaque fois, donc finalement ça fait beaucoup de travail, l'infrastructure et de frais pour les gens qui finalement ne sont pas là. Vous avez, il me semble essayé avec les jeux mais ça ne fonctionne pas très bien non plus. La présentation va être faite avec l'aide de Lausanne région qui nous a aidé à élaborer le questionnaire et qui a reçu les réponses et ils sont prêts à venir nous accompagner par une petite soirée de débriefing sur ce questionnaire.

Monsieur le Conseiller **Daniel SPÖRRI** prend la parole.

J'ai juste une question pour rebondir sur l'intervention de Monsieur le Conseiller Nathan VANNAY. Par rapport à la fermeture de la route de Lausanne, alors on a dans notre quartier le Chemin du Petit Bois, dans les heures de pointes, nous avons environ 500 voitures qui passent, plusieurs milliers de voitures

par jour et malgré le fait qu'il y a des interdictions en venant depuis Lausanne, il y en a 3, depuis Cheseaux il y en a aussi 3, est-ce que ces automobilistes sont dans l'interdiction ? Est-ce qu'ils ont le droit de passer par là ? Ma 2^{ème} question est de savoir s'il y a d'autres mesures qui sont prévues pour protéger les écoliers, les enfants qui vont à l'école qui sont justement sur ce chemin ? On a eu des situations où les voitures ont de la peine à croiser et ils roulent sur le trottoir, là où on ne voit pas arriver les piétons, moi-même ayant vécu des situations où tout à coup j'étais confronté à une voiture qui ne m'avait pas vu.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole.

C'est un réel problème mais on ne peut pas interdire le cheminement par le Petit Bois. C'est un chemin communal, effectivement les gens ont de la difficulté, on en parle tous les jours avec Monsieur Cornu. Nous avons déjà mis des personnes devant l'école, mais sur le Chemin du Petit Bois, c'est impossible d'interdire. A Prilly Chasseur la route est marquée comme fermée, elle est marquée à plusieurs endroits à plusieurs reprises, il y a des déviations mais nous ne pouvons pas interdire aux gens.

Monsieur le Conseiller **Olivier HORNUNG** prend la parole.

Il se dit un petit peu étonné de la manière dont a été acceptée le PV du 27 février 2025 aujourd'hui. Personnellement je l'ai refusé, ce n'est pas dû à la qualité du PV du tout, mais à la procédure. Je pense qu'on ne peut pas voter ou accepter un PV alors qu'on ne connaît pas les termes. Il nous a été proposé que vous receviez les modifications par email et puis le PV est accepté comme ça. Je pense que ce n'est pas la bonne procédure et je suis étonné d'être le seul. J'espère que le PV a une existence légale face à cette situation.

Monsieur le Conseiller **Romain BIRBAUM** prend la parole.

Je souhaite juste rebondir sur le Conseiller Olivier HORNUNG. On a assisté à une séance du Conseil communal de Cheseaux et chez eux les remarques ou modifications sur le PV sont transmises à la Secrétaire ou au Président. Il n'est pas nécessaire de toutes les énumérées pendant la séance.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole et explique qu'effectivement à Cheseaux, ils font comme ça et nous avons trouvé juste cette manière de faire. De toute façon, le PV sera corrigé par la secrétaire et sera mis sur le site.

Monsieur le Conseiller **Olivier HORNUNG** reprend la parole et explique que le Conseil ne connaît pas les termes à corriger mais il a été accepté. Cette situation me paraît étrange.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole et souhaite rebondir sur ce sujet. J'ai une proposition assez simple à vous faire et je pense que toute conseillère et tout conseiller ici devrait l'entendre. Lorsqu'on a des modifications à faire sur le PV si on a 1 ou 2 petites précisions à faire, on peut le faire le soir du Conseil, mais si on a beaucoup de modifications, je dirais par facilitation, on pourrait l'envoyer 1 ou 2 jours au minimum avant au président et la secrétaire pour qu'elle puisse aussi vérifier avec l'enregistrement et puis le soir du Conseil en parler. Il serait bien éventuellement d'anticiper au lieu d'arriver avec beaucoup de modifications le soir du Conseil pour autant que nous recevons assez tôt le PV. C'est une simple proposition que je fais après chacun fait comme il veut.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole et propose aux Consiellères et Conseillers que Monsieur Jean-Claude PISANI nous énumère maintenant ses modifications.

Madame la Consiellère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole et propose que le Conseil revote le PV à la prochaine séance avec les corrections.

Madame la Consiellère **Carole HENRY** prend la parole.

Je me questionne les propos tenus, c'est-à-dire est-ce que la secrétaire reprend exactement les termes mot à mot de ce qui a été nommé durant le Conseil et est-ce qu'il y a des changements qui sont faits ? C'est un procès-verbal, pour moi ça doit être fait mot à mot. Il y a-t-il des règles là-dessus puisque si on revient après coup sur ce qui a été dit pendant le Conseil ? Si ce n'est pas compréhensible, comment

on fait pour que ce soit compréhensible directement ?

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole explique que c'est normalement au maximum du mot à mot.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole explique que la proposition de Monsieur le Conseiller Thierry HENRI est correct mais je l'ai reçu tard. Le fond doit être juste mais l'audio doit permettre d'aider au PV. Ce n'est pas mot à mot que nous devons faire. Je ne remets pas en cause le fond car il est juste mais nous ne pouvons pas écrire un PV mot à mot.

Au sujet de la réponse de la Municipalité sur le chemin de la Source, ce n'est pas ce que la Municipalité et les propriétaires ont signé. Le Conseiller Jean-Claude PISANI procède à la lecture de la convention. Il est bien indiqué que quand le dernier bâtiment est terminé, la rampe nord doit se fermer.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole et souhaite revenir sur le sujet du PV du 27 février 2025. Il demande une petite coupure de la séance afin de discuter avec le bureau.

La décision qui a été prise avec le bureau est qu'on va prendre contact avec le service juridique pour savoir si ce qu'on a fait était légal ou pas. Si ce n'est pas légal, à la séance prochaine, on reviendra avec le PV du 27 février 2025 et si c'est légal, les modifications seront faites mais nous allons nous renseigner si les PV doivent s'écrire mot à mot ou pas. On vous retiendra informer de tout cela.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** prend la parole pour poser une question et vœux à vous présenter. Au départ, je voulais le présenter sous forme de postulat mais on m'a convaincu de ne pas le présenter de cette manière. Je souhaite vu lire un extrait du journal du 5 novembre de Prilly.

Prilly dispose d'une des plus belles piscines couvertes de Suisse avec le centre aquatique de la Vaudoise Arena. Même si aucune décision formelle n'a été prise sur l'avenir de la piscine de Fontadelle de Prilly, des études prévoient son remplacement par une ou plusieurs salles de gymnastique lors de la réfection du collège de l'Union qui n'est pas prévu avant 2030.

Il souligne également des difficultés pour les communes, comme Bussigny et le Mont-sur-Lausanne à réserver des créneaux hebdomadaires à la Vaudoise Arena, ce qui crée des incertitudes dans la région. La petite piscine utilisée pour les classes est mentionnée. Ma question est de savoir si ce sujet a été abordé à votre connaissance au niveau de l'ASIGOS ou entre vous ? Si ce n'est pas le cas est-ce que vous pouvez approcher le sujet ? est-ce que vous pensez que c'est une idée intéressante d'étudier la faisabilité d'intégrer une piscine au projet du Collège des Esserpys ? Peut-être même les autres communes seraient intéressées. Je pense que c'est du côté de Romanel, qu'on peut discuter des besoins de piscine, et puis de l'utilité de l'infrastructure, de l'installation pour les habitants, pour les écoles etc... Donc du côté de la Municipalité, est-ce que le sujet a déjà été abordé à votre connaissance ? Et du côté de l'ASIGOS, est-ce que vous serez intéressé à leur demander la réflexion sur l'intégration d'une piscine ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et explique qu'il a également vu dans le journal 24 h.

Pour le projet des Esserpys, le programme est clos. Un premier rendu à déjà été fait, maintenant on attend le rendu final qui est prévu pour la mi-mai et intégrer une piscine actuellement dans ce programme là ça ne va pas être possible. Il y a peut-être le collège de Prazqueron, peut-être que l'ASIGOS prendra note. Il serait mieux de transmettre cela au délégué de l'ASIGOS.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Je ne veux pas prendre la parole de la Municipale qui est Codir de l'ASIGOS, mais à la dernière séance de l'ASIGOS, que j'ai présidé, le président étant absent, on a justement parlé de ça parce que Madame Rebecca JOLY qui est présidente du Codir s'était peu trop avancée à l'assemblée internationale d'avant en disant la piscine de Fontadelle va être fermée, terminée, et on va mettre des salles de gym. Puis le Conseil intercommunal a été interpellé au dernier Conseil intercommunal justement sur ce sujet, exactement ce que vous avez demandé, et elle est revenue en arrière en disant que non c'est l'ASIGOS qui décidera si la piscine de Fontadelle continuera d'exister ou pas mais ça va coûter très cher. Ça coûte

plus cher de la modifier et les piscines couvertes ça coûte très cher, parce qu'il faut chauffer l'eau etc... Mais aucune décision n'a été prise pour le moment.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole pour revenir sur ce qu'a dit le Président au départ. Donc à la fin de la séance, les chefs de groupe comme annoncé pour ce groupe de travail pour la prise de position par rapport à la révision de la loi sur les communes, peuvent venir vers moi afin de fixer une date.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** rappelle que le Conseil de mai 2025 est annulé.

Guillaume Deriaz

Président du Conseil



Afrodite Ismajli

Secrétaire

Séance levée à
Romanel, le 27 mars 2025, 21 :53

Prochaine séance :
Jeudi 05 juin 2025